MAIRIE de GROISY

GROISY

HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 17 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H38 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-021) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE Philippe MANDEREAU - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Nathalie BOCQUET – Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Christelle MICHELIN - David VERNEY

Etaient absents : Stephen MARTRES - Camille REMILLON

Pouvoirs : 6
Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Anaïs DURET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée)
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Brian SINICKI
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
David VERNEY a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christophe SIBILLE

DEL N° 2025-025 – PERSONNEL – SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : MUNICIPALISATION A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025 – REPRISE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR) DE GROISY ET SITUATION DU PERSONNEL : APPROBATION

Exposé de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET,

Vu le projet de création d'un Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire au sein des services municipaux de la Commune de Groisy, service jusqu'alors mis en œuvre par convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en date du 24 février 2025,

Vu le compte-rendu de la Séance de Travail s'étant tenue le 31 mars 2025 ayant pour objet la création d'un Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, municipalisation à compter du 1er septembre 2025 – reprise de l'activité de l'AFR et situation du personnel,

Vu le compte - rendu de la Commission Finances du 1er avril 2025 portant sur le Budget primitif 2025,

Vu le Code du Travail, et notamment l'article L.1224-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.2121.29 du CGCT,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territoral (CST) rendu le 10 avril 2025 portant sur la création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire : Municipalisation à compter du 1er septembre 2025 – Reprise de l'activité de l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy et situation du personnel, sollicité en date du 10 mars 2025,

Au vu de l'évolution de la Commune de Groisy, notamment en nombre d'habitants et le souhait de la Collectivité d'assurer un Service d'Acceuil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire, la Commune a exprimé la volonté de réorganiser les activités dudit service.

De fait, cette réorganisation passe par une phase de reprise desdits services, avec le personnel dédié, gérés jusqu'alors par l'AFR, auprès de l'AFR, et ce, au sein des services municipaux de la Commune de Groisy et à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2025.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à 16 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de l'avis favorable du 10 avril 2025 émis par le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74), sollicité le 10 mars 2025, portant sur la création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire au sein des services communaux de la Mairie de Groisy : Municipalisation à compter du 1er septembre 2025 – Reprise de l'activité de l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy et situation du personnel,
- **APPROUVE** la reprise du Service d'Accueil Periscolaire et Extrascolaire auprès de l'AFR de Groisy, en gestion municipale à compter du 1er septembre 2025,
- **APPROUVE** le transfert de l'ensemble du personnel de l'AFR de Groisy affecté au fonctionnement du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, soit 16 salariés, conformément à la loi du 26 juillet 2005. Ces 16 salariés sont repris par la Commune de Groisy en Contrat à Durée Interminé (CDI) de droit public dans les mêmes conditions de rémunérations que celles proposées par l'AFR de Groisy et ont, de ce fait, le statut d'agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;
- **APPROUVE** la création, pour le transfert précité du personnel de l'AFR affecté au fonctionnement dudit service, au sein du personnel de la Commune de Groisy de :
  - 9 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet en CDI de droit public,
  - 5 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non-complet en CDI de droit public,
  - 1 poste d'animateur principal 2ième classe à temps complet en CDI de droit public,
  - 1 poste d'apprenti 1ère année à temps non complet ;
- **DIT** que les crédits afférents à la création su Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire pour le 1er septembre 2025 sont prévus au Budget primitif 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement, à faire le nécessaire.

Le Secrétaire de séance,
Christophe SIBILLE

Le Maire,
Henri CHAUMONTET

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 16/4/2025
Publié le : 16/4/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)